

Arrêté ministériel portant agrément des systèmes d'épuration individuelle BIOFIXE W2 5-20 EH présentés par la société ECOBETON sise à Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119

La ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé **2021/005** rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 11 mai 2021,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle des systèmes d'épuration présentés par la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119** sous l'appellation commerciale **BIOFIXE W2 5-20 EH** pour des capacités de 5 à 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2021/02/005/A**.

Les systèmes d'épuration individuelle **BIOFIXE W2 5-20 EH** correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le

Namur, le **24 JUIN 2021**



Céline TELLIER

Annexe

Principe et description des systèmes **BIOFIXE W2 5-20 EH** de la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119**

BIOFIWE W2

Capacité : 5 à 20 EH (voir tableau 1)

TYPE : système intensif

PRINCIPE :

Unité en deux cuves : cuve 1 pour le prétraitement (fosse septique toutes eaux), cuve 2 compartimentée en 2 parties pour une biomasse fixée immergée aérée et pour le clarificateur secondaire. Ecoulement gravitaire.

Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuves : béton armé préfabriqué C35/45 CEM III-A 42,5 LA

Les caractéristiques de dimensionnement et disposition des accessoires sont reprises dans le Tableau 1 ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Dispositif de prétraitement :

Cuve cylindrique. Entrée par tuyau coudé et sortie par coude plongeant de Ø110 mm, 30 à 40 cm sous la surface.

Ventilation de diamètre 110 mm.

Dispositif de traitement :

- Biomasse fixée immergée, support BIONET de surface spécifique 200 m²/m³; entrée: par coude (Ø110 mm) et tuyau (Ø160 mm) plongeant jusqu'à mi profondeur et sortie par orifice circulaire Ø160 mm, au niveau de la surface.
Aération séquencée.
- Clarificateur : compartiment à fond incliné à 45°. Entrée par tuyau coudé Ø160 mm, plongeant profondément sous la surface ; sortie par coude plongeant Ø110 mm, environ 30 cm sous la surface.

Gestion des boues :

Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement par airlift Ø 40 mm, débit nominal 1,2 m³/h, fréquence 30 secondes toutes les heures. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

Hauteur maximale de stockage des boues : voir Tableau 1

Détection des dysfonctionnements :

Le surpresseur est équipé d'une LED indiquant un mauvais fonctionnement.
Le module de commande (BITIM) est équipé d'une lampe LED rouge signalant une erreur de programmation des régimes d'aération et de transfert des boues ou un dysfonctionnement éventuel de la vanne solénoïde gérant la distribution de l'air entre l'aérateur et l'air lift.
En outre, le module BITIM totalise les temps de fonctionnement des différents organes électromécaniques et enregistre un historique des alarmes. Il est consultable à l'aide d'un ordinateur (à connecter au moyen d'un câble spécifique) ou d'un dispositif portatif de lecture directe. Le fabricant met ce matériel à disposition de chaque organisme d'assainissement agréé.

Accessibilité et dispositif d'échantillonnage :

Le système est pourvu de deux trappes d'accès 70 x 70 cm : une pour la cuve de prétraitement et une à cheval sur les deux compartiments de la seconde cuve.
Un système de prise d'échantillon, pompe manuelle montée dans le clarificateur et dotée d'un tuyau flexible, permet de prélever un échantillon dans le clarificateur secondaire, à partir du regard de visite, 30 cm sous le niveau d'eau.

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément des systèmes **BIOFIXE W2 5-20 EH** de la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119**

Namur, le **24 JUIN 2021**

*La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du bien-être animal*


Céline TELLIER

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

	05	05-06	07-08	09-10	11-13	14-16	17-20
Dispositif de prétraitement							
volume	3,74	3,74	4,7	7,56	7,56	7,56	7,56
surface	3,17	3,17	3,17	5,11	5,11	5,11	5,11
hauteur d'eau	1,18	1,18	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48
entrée (tuyau coudé)	Ø 110						
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)	Ø 110						
ventilation	Ø 110						
regard de visite (propre au prétraitement)	70 x 70						
Hauteur maximale de stockage des boues	0,54	0,54	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
Dispositif de traitement							
volume	1,21	1,21	1,77	1,77	2,23	3,59	3,59
hauteur d'eau	1,31	1,31	1,16	1,16	1,46	1,46	1,46
support BIONET surface spécifique 200 m²/m³							
surface totale de support	88	98	132	154	216	274	294
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)	Ø 110						
sortie (orifice au niveau de la surface)	Ø 160						
aération							
SURPRATEC oxyflex-MF 650							
diffuseur(s)							
surpresseur(s)	SECOH JDK60 (40 W)	SECOH JDK100 (75 W)	SECOH JDK120 (95 W)	SECOH JDK150 (115 W)	SECOH JDK200 (180 W)		
séquence	35 min ON 25 min OFF	40 min ON 20 min OFF	40 min ON 20 min OFF	40 min ON 20 min OFF	45 min ON 15 min OFF	40 min ON 20 min OFF	40 min ON 20 min OFF
Clarificateur							
volume	1,19	1,19	1,74	1,74	2,2	3,57	3,57
surface	0,92	0,92	1,53	1,53	1,53	2,48	2,48
fond							
fond incliné à 45°							
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)	Ø 160						
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)	Ø 110						
reprise des boues par airlift	0,5 min/heure débit nominal : 1,2 m ³ /h						
regard de visite (à cheval sur les 2 compartiments)	70 x 70						